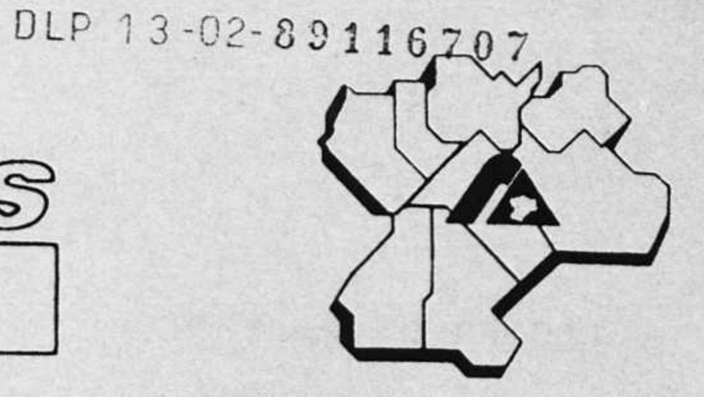
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 13-02-89116707



Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Arboriculture

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

ABONNEMENT ANNUEL : 150 F - Régisseur Recettes DRAF

Bulletin n° 2 - 6 Février 1989

Psylles du poirier : attendez une journée ensoleillée pour intervenir
Cloque du pêcher : surveillez l'évolution des yeux à bois terminaux

PSYLLES DU POIRIER

Actuellement, la majorité des femelles sont prêtes à pondre.

Des observations effectuées en différents points de la région montrent que quelques oeufs ont déjà été déposés ; c'est le cas dans la région lyonnaise, la Loire (Chavanay), l'Isère (Chanas - Jarcieu), la Drôme (St Sorlin - Loriol), l'Ardèche (St Just - Lussas).

Envisagez une application dès que les températures maximales atteindront 10° pendant deux jours consécutifs ; choisissez de préférence une journée ensoleillée et sans vent.

Produits utilisables :

- colorants nitrés à raison de 600 g de DNOC par hectolitre - BONITROL CREME - JACKYL S - TRIFINA - SANDOLINE A FLUIDE - NITRICIDE 50 - TECHN'OCOLOR.

- Huiles jaunes (huile minérale + DNOC En présence de cochenilles (Pou de San José, Cochenille rouge du poirier...), utilisez un des produits suivants à la dose de 2 l à 3,5 litres de produit commercial par hectolitre :

  DYTROL 50 - SEPPIC VERGER - NITRO MOP - SOVION traitement d'hiver.

En vergers indemnes de cochenilles vous pouvez appliquer soit un colorant nitré (produits déjà cités) soit avec une huile jaune telle que VERALINE 3 FLUIDE, ELGETIVER ACTIVE, TRAITEMENT D'HIVER UMUPRO à la dose de 2 l à 3,5 l de produit commercial par hectolitre.

P. 640

Imprimerie de la Région RHONE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

CLOQUE DU PECHER

Mis à part ARMKING, peu de variétés ont atteint le stade sensible à la cloque.

Toutefois, nous vous conseillons de surveiller attentivement l'évolution des yeux à bois terminaux et d'intervenir dès que la pointe verte de la première feuille est visible à la loupe.

Sur les variétés à débourrement précoce ce stade pourrait être atteint dans le milieu de la semaine dans les zones de plaine.

Produits utilisables :

zirame : 180 g de ma/hl (nombreuses spécialités)
thirame : 200 g de ma/hl (nombreuses spécialités)
ferbame : 175 g de ma/hl (FERBAMATE)
captane : 250 g de ma/hl (nombreuses spécialités)
captafol : 120 g de ma/hl (nombreuses spécialités)

LES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

en région Rhône-Alpes

6 nouvelles éditions :

* Les Bulletins d'Avertissements Agricoles renseignent les agriculteurs, techniciens et amateurs sur les méthodes de protection des cultures, les dates des traitements conseillés et les produits phytosanitaires autorisés.

* Les abonnements sont souscrits pour une période de 1 an du 1er Janvier au 31 Décembre 1989.

* Voici les nouvelles éditions et les cultures concernées :

Arboriculture Rhône-Alpes	: arbres fruitiers de toute la région (Drôme-Ardèche-Rhône-Loire-Isère-Savoie-Hte Savoie-Ain)
Viticulture Rhône-Alpes	: vignobles de toute la région (sauf le Beaujolais qui est traité dans une édition spéciale)
Viticulture Beaujolais	: vignobles du Beaujolais
Viticulture Bas-Vivarais	: vignobles du Bas-Vivarais (Sud Ardèche)
Grandes Cultures	: céréales à paille, maïs, colza, cultures nouvelles sur toute la région
Pépinières, Maraîchage, Jardins	: cultures fruitières, ornementales et légumières pour des professionnels ou des amateurs

Tarif des abonnements pour 1989

	Tarif individuel	Tarif collectif pour au moins 10 abonnés par édition (joindre 1 seul chèque et la liste des adresses)
Arboriculture Rhône-Alpes	150 F	n x 135 F
Viticulture Rhône-Alpes	150 F	n x 135 F
Viticulture Beaujolais	130 F	n x 120 F
Viticulture Bas-Vivarais	130 F	n x 120 F
Grandes Cultures	150 F	n x 135 F
Pépinières, Maraîchage, Jardins	150 F	n x 135 F

(n = nombre d'abonnés)

* Association d'éditions différentes. Nous vous accordons un tarif préférentiel.

Arboriculture + Viticulture Rhône-Alpes	250 F
Arboriculture + Grandes Cultures	270 F
Arboriculture + Pépinières	270 F
Arboriculture + Beaujolais ou Viti Bas-Vivarais	250 F
Viti Rhône-Alpes + Grandes Cultures	270 F
Viti Rhône-Alpes + Pépinières	270 F
Grandes Cultures + Pépinières	270 F
Grandes Cultures + Beaujolais ou Viti Bas-Vivarais	250 F
Pépinières + Beaujolais ou Viti Bas-Vivarais	250 F

* Autres associations : réduction de 10 % sur la somme des abonnements plein tarif.

* Liste de plus de 50 abonnés : réduction de 15 % sur le tarif individuel.

* Liste de plus de 200 abonnés : nous consulter.

Coupon d'abonnement au dos de cette feuille.

ABONNEMENTS - REABONNEMENTS 1989

Remplissez le coupon d'abonnement ci-dessous, cochez les cases choisies.
Joignez un chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du :
REGISSEUR DES RECETTES D.R.A.F.,
et envoyez le tout au :

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
B.P. 3202
69401 LYON CEDEX 03

Le Service de la Protection des Végétaux est situé à la Cité Administrative de la Part-Dieu - 165, rue Garibaldi - Bâtiment B - dans le 3ème arrondissement de Lyon. Tél. : 78.63.25.65.

* Pour les réabonnements, veuillez nous indiquer, si possible le code figurant sur l'étiquette-adresse de votre enveloppe (en haut à gauche de cette étiquette). Vous pouvez aussi découper cette étiquette et la joindre à votre envoi. Ceci facilitera l'enregistrement de votre réabonnement. Nous vous en remercions.

* Pour les listes collectives, envoyez-nous la liste des adresses des abonnés et un seul chèque.

* Remarque importante :

Les éditions Arbo-Viti ainsi que Bas-Vivarais ont été supprimées et remplacées par les éditions ARBORICULTURE Rhône-Alpes, VITICULTURE Rhône-Alpes et VITICULTURE Bas-Vivarais.

NOUVEL ABONNEMENT ☐ REABONNEMENT ☐ Code étiquette : ____________

NOM : ____________ Prénom : ____________ Tél. : ____________

ADRESSE COMPLETE : ______________________________

______________________ |_ _ _ _ _| Bureau distributeur ____________

Edition(s) choisie(s) :

ARBORICULTURE Rhône-Alpes	150 F	☐
VITICULTURE Rhône-Alpes	150 F	☐
Viticulture BEAUJOLAIS	130 F	☐
VITICULTURE Bas-Vivarais	130 F	☐
GRANDES CULTURES	150 F	☐
PEPINIERES, MARAICHAGE, JARDINS	150 F	☐

Règlement total ci-joint : ____________ F

Type d'activité : Agriculteur ☐ Culture dominante : ____________

Technicien ☐ Amateur ☐ Autre activité : ____________